



DE L'EPUB «MAISON» AUX ÉDITIONS TRANSBORDAGE

ÉDITION NUMÉRIQUE DU PATRIMOINE ÉCRIT EN BIBLIOTHÈQUE TERRITORIALE

OLIVIER DESGRANGES

Publié en 1995, le *Patrimoine des bibliothèques de France* recensait près de 300 bibliothèques municipales ou intercommunales conservant des fonds patrimoniaux, dont

Pour les petites et moyennes bibliothèques territoriales conservant des fonds patrimoniaux, l'édition numérique présente un potentiel de valorisation prometteur, à condition de pouvoir inscrire le projet dans la durée et dans le cadre d'une politique éditoriale globale. Retour sur un projet d'édition numérique patrimoniale mené à Rochefort (Charente-Maritime).

seulement 54 sont des bibliothèques classées, bénéficiant à ce titre d'un soutien particulier de l'État par la mise à disposition de conservateurs affectés à la gestion des fonds patrimoniaux ou au pilotage de projets numériques. Il y a donc environ 250 bibliothèques non concernées par ce dispositif. Celles-ci se

trouvent dans des situations très diverses, mais constituent, prises ensemble, un réservoir patrimonial considérable et un formidable terreau éditorial.



Les éditeurs peuvent y puiser des inédits ou la matière pour des rééditions de textes de qualité tombés dans l'oubli. Encore faudrait-il pouvoir mieux repérer ces textes et orienter lesdits éditeurs. Malgré leur pertinence et leur incontestable efficacité, les aides de l'État (appels à projets de numérisation, plan d'action pour le patrimoine écrit, actions de coopération de la BnF...) ne peuvent pallier la principale carence de nombreuses bibliothèques territoriales conservant des fonds patrimoniaux, à savoir le manque de personnel scientifique dédié pour mener des opérations réfléchies et à long terme en matière de conservation et de valorisation.

Ce constat préliminaire a pour but de rappeler le contexte général du projet d'édition numérique de textes patrimoniaux que nous allons présenter dans les lignes qui suivent. La question est d'abord celle des moyens dont peuvent user les petites et moyennes bibliothèques pour éditer des textes conservés dans leurs collections. Précisons, afin que les choses soient claires, que notre propos ne vise absolument pas à indiquer une voie à suivre ou des solutions en matière d'édition : il est avant tout un témoignage sur les possibilités du bricolage (en langage politiquement correct : de l'innovation) dans les bibliothèques partiellement ou totalement dépourvues de moyens humains et financiers pour valoriser leur patrimoine.

Dans le domaine patrimonial, le travail éditorial des bibliothécaires consiste généralement à publier des catalogues d'exposition ou des brochures (de plus en plus fréquemment sous la forme numérique), voire à participer à des publications collectives dirigées par des universitaires. Les professionnels jouent alors un rôle d'experts, de connaisseurs ou de commentateurs des collections. On voit bien ce que ce positionnement peut avoir de paradoxal : tout en mettant en lumière les fonds dont il a la charge, le bibliothécaire se dresse entre le lecteur potentiel des textes et les textes eux-mêmes. Il signale, donne un aperçu souvent

savant ou informé, mais ne donne pas l'accès plein et entier au texte lui-même. La numérisation le fait sous une forme différente, celle de l'image d'une édition existante, que l'on peut éventuellement convertir en mode texte grâce à l'OCR. Cet accès aux « données textuelles brutes » n'est néanmoins pas comparable à la

*Les démarcations
clairement établies au
début du XIX^e siècle
entre auteur, éditeur,
imprimeur, libraire
et bibliothécaire se
brouillent de nouveau*

livraison d'un texte que l'on donne à lire. Le texte offert à la lecture (et non à la requête, à la fouille, à l'inspection méthodique) suppose en effet, contrairement au texte numérisé exploitable par les chercheurs, un travail d'édition spécifique. Celui-ci peut par exemple consister à faire des choix de transcription ou des choix entre différentes versions, mais aussi à concevoir la « mise en texte », dont Henri-Jean Martin a montré à quel point elle peut conditionner la réception du texte lui-même. Comme l'a malicieusement noté Luciano Canfora en étudiant la transmission des manuscrits¹, tout travail éditorial mobilise une ou plusieurs médiations, et le rêve d'une transparence totale entre le texte et son lecteur est sans doute une chimère. La

¹ Luciano Canfora,
Le copiste comme auteur,
éditions Anacharsis, 2012.

mise à disposition, sous la forme de livres dûment édités, de textes inédits ou à redécouvrir est donc un défi pour les bibliothèques, à l'heure où les démarcations clairement établies au début du XIX^e siècle entre auteur, éditeur, imprimeur, libraire et bibliothécaire se brouillent de nouveau. La principale cause du brouillage est évidemment «l'édition numérique». Mais dans cette expression, le plus gros défi pour les bibliothèques et pour les bibliothécaires, ce n'est pas le numérique, c'est l'édition. C'est en tout cas la principale leçon de l'expérience d'édition numérique qui a été tentée entre 2015 et 2017 à Rochefort (Charente-Maritime).

La médiathèque communautaire de Rochefort appartient au groupe des bibliothèques provinciales non classées conservant des collections patrimoniales importantes. À l'instar d'autres bibliothèques patrimoniales de villes moyennes (comme Blois, Belfort, Roanne, Laon, Charleville-Mézières, Saintes...), ces collections reflètent à la fois l'histoire de la ville et l'histoire des principaux donateurs. Les collections rochefortaises, parfaitement complémentaires des riches fonds conservés localement par le musée de la Marine et par le Service historique de la Défense, ont ces dernières années fait l'objet d'opérations très ponctuelles de numérisation (partenariat avec le CNRS) et de valorisation (exposition soutenue par le PAPE 2013). Pour une structure comme celle de Rochefort, les chantiers de signalement du fonds dans le Catalogue collectif de France, de numérisation, de restauration, et même de valorisation au sens large, sont difficilement concevables sans aides extérieures en moyens humains et financiers. La seule stratégie possible est le traitement progressif, lent et laborieux du fonds par sous-ensembles, avec la perspective probable d'occuper plusieurs générations de bibliothécaires avant de parvenir à protéger réellement et entièrement le fonds par un signalement exhaustif et une compilation solide des connaissances sur les pièces uniques, rares ou précieuses. Le positionnement de ce type d'établissement en matière de stratégie de numérisation des fonds est également épineux : comment rendre accessibles des collections rares ou très consultées, mais qui n'entrent pas dans les programmes d'intégration à Gallica ?

Ces fortes contraintes expliquent que la réflexion sur les possibles valorisations du fonds

patrimonial de la médiathèque de Rochefort se soit orientée vers l'édition numérique de textes au format EPUB. L'idée est née de manière très simple : la médiathèque venait de mettre en place la première «pirate box» de la région dans ses espaces de lecture publique. La clé USB abritée dans cette petite boîte contenait des vidéos, mais aussi une sélection de livres numériques libres de droit, les fameux «classiques» au format EPUB que l'on peut facilement se procurer sur internet. C'est en réfléchissant au caractère pour le moins lacunaire et insatisfaisant de l'offre proposée que l'on a pensé à la matière inédite qui reposait dans le

DU LIVRE NUMÉRIQUE



L'expression «livre numérique» devrait être considérée comme impropre. L'un des grands acquis de l'histoire du livre, à la suite des travaux d'Henri-Jean Martin et de Don McKenzie, est d'avoir établi que la nature du support de l'écrit joue un rôle capital dans les conditions de réception du message, voire dans la compréhension du texte lui-même. La technique peut bien rendre possible la mise en ligne de textes numériques faisant l'objet d'un travail d'édition aussi exigeant que celui qui est requis pour le papier ; la lecture d'un texte sur un terminal numérique, quel qu'il soit, ne saurait pourtant être la même que dans un codex. L'écart entre les deux lectures a quelque chose à voir avec la distinction entre la concentration induite par un monde clos et l'état d'alerte permanent généré par un système toujours potentiellement ouvert. Ces deux lectures ne doivent pas être hiérarchisées ou mises en concurrence : elles peuvent très bien être parallèles ou complémentaires.



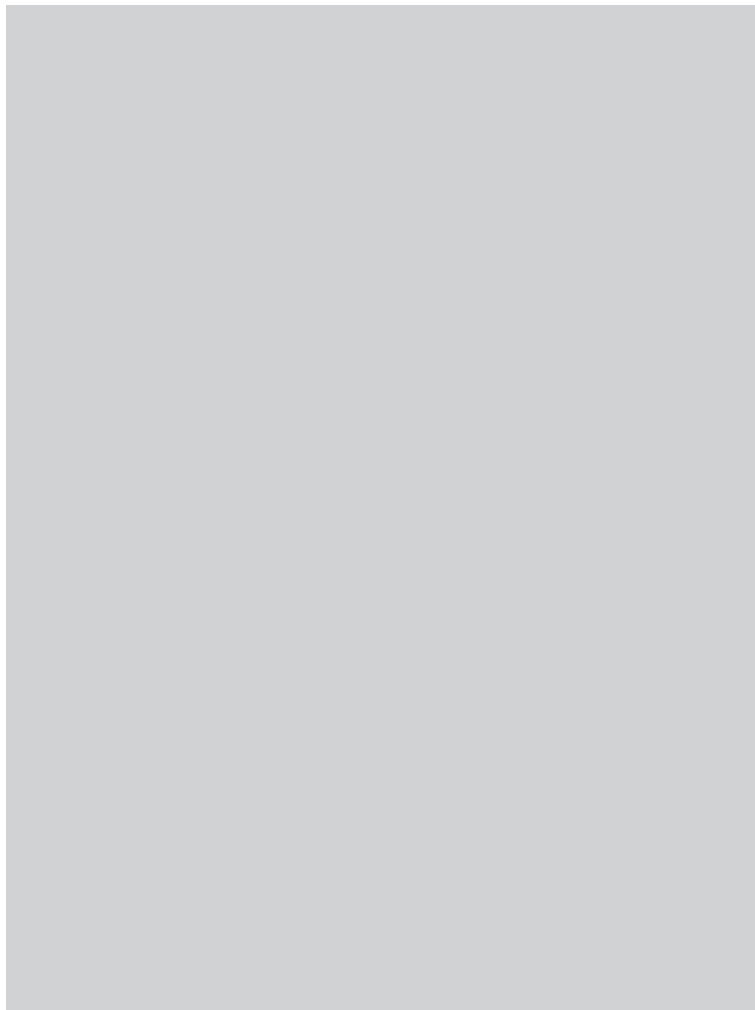
fonds patrimonial. L'absence de moyens pour numériser les documents les plus précieux, les difficultés rencontrées pour attirer l'attention des chercheurs (malgré quelques projets d'édition emblématiques concrétisés dans les dix précédentes années) obligeaient à trouver des idées de valorisation peu coûteuses, voire gratuites. C'est ainsi qu'est né le tout premier « texte numérique » édité par la médiathèque. Nous avons choisi un texte court, l'*Introduction à tous mes voyages* du médecin de la marine et grand voyageur Pierre-Adolphe Lesson, qui séjourna longuement en Polynésie dans la première moitié du XIX^e siècle.

Le manuscrit, composé d'une dizaine de feuillets, présentait l'avantage de ne pas poser de problèmes graphiques. Les recherches menées sur le fonds Lesson par deux bibliothécaires de la médiathèque, en lien avec des chercheurs du CNRS, facilitaient également la compréhension globale du texte et sa transcription. D'un point de vue technique, l'opération était simple : il s'agissait de transcrire le texte à la main dans un traitement de texte, puis de le convertir au format EPUB (en utilisant le traitement de texte ou un convertisseur gratuit), et enfin de valider le format sur l'un des sites en ligne gratuits proposant cette fonctionnalité. Nous obtînmes ainsi un fichier EPUB bien formé et lisible sur les lecteurs type smartphone, tablette et liseuse. Le produit fini restait néanmoins peu séduisant pour de potentiels lecteurs. Déconcertés par la facilité technique de l'opération, nous eûmes l'idée d'en produire d'autres, que nous comptions mettre en ligne, selon un rythme aléatoire, sur le site internet de la médiathèque. C'est alors qu'intervint un acteur majeur des politiques publiques contemporaines : le service communication. Celui-ci nous proposa de créer une charte graphique assimilant les petits textes publiés à une *collection*. La chose, là encore, était simple, il suffisait de créer une image de couverture sur la suite Adobe, puis d'intégrer le fichier JPEG obtenu grâce à un logiciel relativement simple d'utilisation et gratuit, SIGIL. Nous parvenions ainsi à un produit qui commençait à ressembler à un « livre numérique », nous pouvions le classer dans notre bibliothèque virtuelle : dans le logiciel gratuit Calibre, le visuel de couverture apparaissait. Outre le texte de Lesson déjà mentionné, nous avons alors deux textes : une lettre inédite de Pierre

« *Transbordage* »,
comme le pont, se
veut un passeur entre
des textes souvent
anciens et la lecture
numérique

Loti et un texte offert par le poète Claude Margat, généreux mécène de sa ville d'origine. Les élus de Rochefort souhaitèrent alors s'emparer du projet. Le maire proposa de donner un nom à cette « collection ». Plusieurs choix furent proposés par des élus et par des techniciens. On fit un sondage en ligne qui recueillit environ 200 votes en une semaine. Le nom *Transbordage* arrivant en tête des votes, le petit projet de fabrication artisanale d'EPUB né au sein de la médiathèque devint un projet de maison d'édition numérique par la grâce de la communication. *Transbordage* devint une marque, pour laquelle on créa un logo. Il n'en fallait pas plus pour générer des retombées médiatiques (*Livres Hebdo* et France Télévisions, rapidement suivis par tous les médias locaux). Pour aller jusqu'au bout de la démarche, il nous restait à déposer la marque à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et à demander des ISBN à l'Afnil (Agence francophone pour la numérotation internationale du livre), ce qui fut rapidement fait pour les trois textes publiés.

L'étape suivante était l'inscription du projet dans la durée, via la création d'un comité éditorial. Le choix du mot « *Transbordage* » indiquait déjà les orientations envisagées. « *Faire transporter des marchandises, soit de bord à bord des navires, soit du bord des navires dans les magasins à terre* », telle est la définition du *transbordage* donnée par le *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence*, publié en 1828. *Transbordage* renvoie donc à l'univers maritime qui a façonné Rochefort depuis l'origine, mais aussi



au pont transbordeur qui en est un des symboles. Transbordage, comme le pont, se veut un passeur entre des textes souvent anciens et la lecture numérique. Le mot désigne aussi une manière de changer de vision, d'interroger ses certitudes, qui est le propre de la littérature. Plusieurs possibilités s'offraient alors à nous : continuer à privilégier les manuscrits courts et posant peu de problèmes d'édition à proprement parler, ou élargir aux imprimés plus volumineux ; rester dans le cadre des textes libres de droit ou bien ouvrir aux auteurs contemporains, demeurer dans les marges techniques rassurantes de l'EPUB ou élargir à l'EPUB 3 et à ses fonctionnalités étendues (insertion de vidéos, de sons, d'effets visuels, etc.), ce qui supposait évidemment de construire un budget dédié au projet.

C'est à ce moment précis que le projet est entré dans une phase de sommeil, car le principal bibliothécaire qui avait travaillé sur l'édition des textes fut appelé par les élus locaux à d'autres urgences. Les éditions Transbordage ont donc à ce jour publié trois textes, engendré une dizaine d'articles ou d'émissions, suscité l'intérêt des professionnels bien au-delà du département, preuve qu'avec une idée et zéro euro on peut créer un petit événement. L'activité éditoriale de Transbordage n'est pas terminée. Le projet n'a besoin que d'un peu de temps de bibliothécaire pour repartir d'où il a été mis en suspens, c'est-à-dire au point crucial de la détermination d'une stratégie éditoriale.

Le véritable enjeu de l'édition des textes inédits ou à redécouvrir conservés dans les bibliothèques n'est ni technique, ni médiatique.



L'activité éditoriale de la bibliothèque permet de créer des passerelles entre la lecture publique et le patrimoine écrit

Les difficultés techniques, on l'a vu, peuvent aisément être résolues, y compris par des bibliothécaires n'ayant que des compétences très limitées dans le maniement des logiciels administrant l'EPUB et le HTML. La question de l'édition du patrimoine écrit dépend de deux choses. D'une part de la capacité des professionnels à repérer et à éditer des textes. Cela suppose des compétences dans des domaines variés : codicologie, bibliographie matérielle, paléographie, culture littéraire et historique, connaissance des auteurs régionaux... Mais ces champs de compétences tendent à se raréfier dans la profession, au profit d'aptitudes plus techniques, administratives ou managériales. D'autre part, de la possibilité de mettre en place une stratégie réfléchie et à long terme en matière d'éditorialisation de contenus, et ce, à l'échelle d'un équipement ou d'un service. Cela implique non seulement de définir une « ligne éditoriale », qui peut par exemple privilégier les écrivains locaux, ou les monographies régionales, ou telle ou telle spécialité de la bibliothèque (la poésie, les collections italiennes, l'ornithologie, etc.), mais aussi de donner à l'édition de textes numériques une place dans une stratégie globale d'édition, qui peut inclure les coups de cœur et les chroniques des bibliothécaires sur un portail documentaire, la revue des amis de la bibliothèque, des coéditions avec des éditeurs privés, des métadonnées liées à la

numérisation de fonds, ou tout autre moyen par lequel la bibliothèque édite un contenu.

On peut donc voir les fonds patrimoniaux comme des dépôts profonds de textes, dont les bibliothécaires peuvent se saisir pour mettre en avant leur choix, dans les bornes d'une culture à la fois universelle et locale. L'activité éditoriale de la bibliothèque permet de créer des passerelles entre la lecture publique et le patrimoine écrit, désamorçant ainsi la menace toujours plus ou moins réelle, dans les petites et moyennes communes, d'une séparation des fonds anciens des bibliothèques ou d'une assimilation de ceux-ci aux archives. Enfin, l'éditorialisation de contenus numériques par la bibliothèque, que ces contenus aient un caractère patrimonial ou non, doit conduire à s'interroger sur l'adaptation à la lecture numérique des textes proposés et sur leur promotion auprès des publics. Les bibliothèques doivent pouvoir imposer un *crâneau*, entre une dizaine de best-sellers qui concentrent l'écrasante majorité des lectures de livres numériques chaque année et la multitude de textes gratuits librement accessibles sur internet. En matière d'édition numérique, l'apport des bibliothèques territoriales n'a de sens qu'à la condition de s'inscrire de manière cohérente dans la durée et de se singulariser clairement aux yeux des lecteurs au sein d'un paysage foisonnant et très disparate.

B:F

Éditions numériques Transbordage



Un constat

Les bibliothèques municipales conservent souvent des trésors du patrimoine écrit difficiles à valoriser faute de moyens financiers et humains. La numérisation a un prix et nécessite de disposer d'infrastructures informatiques appropriées.

Une idée

Et si au lieu de continuer à créer des fac-similés numériques on éditait directement les textes les plus intéressants au format numérique ?



La marque « Transbordage »

Sondage sur le web auprès des habitants et des internautes
Choix du nom Transbordage qui renvoie à la fois au Pont Transbordeur, au passé maritime de la Ville de Rochefort et à l'idée de transformer le patrimoine en numérique
Numérotation des livres à l'AFNIL
Comité éditorial incluant élus locaux, techniciens et bibliothécaires
Volonté de valoriser le patrimoine et la création en lien direct ou indirect avec le territoire

Des obstacles

Il faut que les textes soient libres de droit
Il faut idéalement pouvoir maîtriser la chaîne éditoriale sans externaliser aucune étape

Des objections

Les médiathèques n'ont pas à devenir éditeur, chacun son métier !
Les médiathèques n'ont pas à vendre des livres, chacun son métier !



Des réponses

Edition au format EPUB de manuscrits libres de droit totalement inédits ou réédition d'imprimés anciens tombés dans le domaine public.
Recours exclusif à des forces internes (médiathèque, service communication)
Diffusion des livres gratuite via le site web de la médiathèque et les plateformes commerciales
La chaîne du livre n'est pas un monolithe

Un fort écho médiatique

Première médiathèque de France à piloter une maison d'édition numérique
Des coups de fil de toute la France
Des articles ou émissions : Livres-Hebdo, le BBF, Le Monde, La Croix, France Télévisions, Le courrier des Maires...



Des projets

Un texte inédit du XIXe siècle sur le tatouage maori avec une préface d'un spécialiste de la question
Un projet de livre enrichi innovant, un « livre de vie » avec un auteur contemporain lié à Rochefort



Trois premiers livres au format EPUB

« Introduction à tous mes voyages » de Pierre-Adolphe Lesson
« Lettres à Alice Barthou » de Pierre Loti
« Guerres d'harmonie » de Claude Margat